MANAGEMENT COMMITTEE
OF THE FEDERAL-PROVINCIAL PLANNING
SUBSIDIARY AGREEMENT OF NEW BRUNSWICK

STUDY OF THE FILM AND VIDEO INDUSTRY IN NEW BRUNSWICK

Executive Summary

November 11, 1986

Presented by: The Coopers & Lybrand Consulting Group
Jean D. Paquin, Partner
Robert Janody
Thomas Stephen

The
Coopers
&Lybrand
Consulting Group

Management Consultants

TABLE OF CONTENTS

		Page
I.	INTRODUCTION	1
II.	SIGNIFICANT FINDINGS OF ANALYSIS	
	A. THE POSITION OF FILM AND VIDEO PRODUCERS IN NEW BRUNSWICK AND THE PROBLEMS FACING THEIR INDUSTRY	2
	B. THE PROBLEMS FACING FILM AND VIDEO PRODUCERS IN MANITOBA, NOVA SCOTIA AND QUEBEC AND THE ROLE OF PROVINCIAL GOVERNMENTS	4
III.	DEVELOPMENT MECHANISMS TO STRENGTHEN THE NEW BRUNSWICK FILM AND VIDEO INDUSTRY	4
	A. STEPS TO BE TAKEN BY THE INDUSTRY ITSELF	5
	B. PROVINCIAL ASSISTANCE TO THE INDUSTRY	6

I. INTRODUCTION

On the basis of the results of our analyses, we consider that the New Brunswick film and video industry must be protected and encouraged in its current growth phase.

To this effect, given the efforts made by every Canadian province to help that particular industry, we believe that the Province of New Brunswick should reinforce the competitive position of its businesses.

The impact of the measures taken by the province to stimulate its industry will result in economic and awareness benefits for the whole province.

II. SIGNIFICANT FINDINGS OF ANALYSIS

A. THE POSITION OF FILM AND VIDEO PRODUCERS IN NEW BRUNSWICK AND THE PROBLEMS FACING THEIR INDUSTRY

1. The Position of Film and Video Producers in New Brunswick

- In New Brunswick, the independent film and video production industry includes about 15 companies with total revenues of $1,215,000 in 1985.

- These businesses have revenues of less than $500,000 and the total number of full-time jobs in the indsutry is between 29 and 40.

- Most producers are at or below the breakeven point and operate with little or no working capital.

- Total investment by the industry in fixed assets such as buildings and equipment amounts to approximately $1 million.

- The market available to New Brunswick producers currently amounts to $3,065,000. Independent producers account for only 39.6% of supply, internal government production 19.5%, television stations 16.3%, and 24% of the market is served by firms established outside the province.

- The medium-term potential market for New Brunswick producers should be approximately $5 million, which represents a substantial growth opportunity for independent producers in the province. However, they need assistance in order to capitalize on this potential.

2. The Problems Facing the New Brunswick Film and Video Industry

- The New Brunswick industry is small and does not have the importance it should have in the Canadian industry. Total revenues of the Canadian industry amount to $174 million and, based on its gross domestic income ratio, the New Brunswick industry should have revenues of at least $3 million.

- The industry is not well structured and is poorly organized to provide for its own development.

- The government and private sector clients do not encourage independent producers very much and have a mixed opinion as to their capabilities.

- Production and post-production facilities are limited, even non existent.

- New Brunswick advertising agencies do not play the role of providers of work to producers, as they do in the other provinces. The industry therefore tends to concentrate its efforts on speculative feature products, and hardly penetrates the lucrative commercial advertising market.

- Contractual producers are involved in the production of commercial, promotional, educational and industrial products.

  In the short term, their specific needs are:

  - access to projects and contracts available in the province;
  - financing for the expansion of their activities
  - better access to post-production facilities in the video sector.

- Speculative producers participate more in projects involving financial risks. Full-length films, documentaries and television products are the main products in this group.

  Their specific needs are:

  - script projects and ideas;
  - seed money;
  - technical support and training;
  - broadcast time for their products;
  - financing.

B. THE PROBLEMS FACING FILM AND VIDEO PRODUCERS IN MANITOBA, NOVA SCOTIA AND QUEBEC, AND THE PROVINCIAL GOVERNMENTS

- Total revenues of independent film and video producers are, respectively, relative to their number:

  - Manitoba: $3,633,159 (18 producers or more)
  - Quebec: $40,329,000 (119 producers)
  - Nova Scotia: $3,200,000 (16 producers or more).

- Manitoba and Quebec have implemented assistance programs for their film and video industry and Nova Scotia will soon follow suit.

- The programs are mainly directed to speculative products.

- Each province annually gives a considerable amount of assistance to its industry (i.e. $10 million in Quebec).

III. DEVELOPMENT MECHANISMS TO CONSIDER IN THE NEW BRUNSWICK FILM AND VIDEO INDUSTRY

For reasons of economic impact and image, the New Brunswick film and video industry must:

- Be protected because it is small and vulnerable, though its growth potential is significant.

- Be encouraged:

  - because it is an important positioning vector for the province at the domestic and international levels; and
  - because it reinforces the reputation of New Brunswick and its businesses.

- The industry must be helped but it must also take collective action on the development and promotional levels.

A. STEPS TO BE TAKEN BY THE INDUSTRY ITSELF

The most profitable and viable development option available to independent producers consists in positioning itself in so-called contract products.

Specialization in speculative products without national and international prospects seems difficult, given:

- the limited nature of the local market;
- the limited revenues of local broadcasters who cannot finance productions of the same scale as those of the networks.

The measures the private sector businesses must take should include:

- the development of a provincial association;
- the development of a business plan for each company;
- inter-business cooperation through co-productions:
- the establishment of production consortiums for significant projects and the promotion of the New Brunswick industry to the Federal Government (Supply and Services Canada).

B. PROVINCIAL ASSISTANCE TO THE INDUSTRY

The possible strategies regarding provincial assistance must take the following into consideration:

- the complementarity of existing provincial and federal programs; and
- the protection of this expanding and developing industry by incentives instead of supporting measures.

We suggest the creation of a Film and Video Directorate which would be responsible for the administration and control of the programs.

The Film and Video Directorate could be set up within the Department of Tourism, Recreation and Heritage. The classification of films in New Brunswick as well as the administration of the proposed program should be included in its terms of reference. The purpose of this organization will be to assist the development of an independent and financially viable film and video industry.

The cost of this program would total $1.2 million over three years. An estimate of the impact of the program will have to be made after three years in order to:

- determine the appropriateness of the extension of all or some features of the program; and
- adjust the methods used.

Ten specific measures are to be considered to protect and assist the development of this industry. They are as follows:

Permanent Measures

Type	Cost
• Elimination of internal government production	Nil
• Contracting out policy in favour of producers	Nil
• Access of producers to the auxiliary agreement on industrial development	Existing program
• Reinforcement of the development of post-production facilities in the video sector (auxiliary agreement on industrial development)	Existing program

Renewable Measures

Type	Annual Cost	Length
• Assistance for technical training and management	$ 50,000	3 years
• Reinforcement of advertising agencies acting as work providers	100,000	3 years
• Assistance for scriptwriting	50,000	3 years
• Assistance for market development	25,000	3 years
• Assistance for the production of medium and short-length films and of television programs	150,000	3 years
• Assistance for equipment leasing for first projects	25,000	3 years
TOTAL COST	$400,000	

COMITÉ DE GESTION
DE L'ENTENTE FÉDÉRALE-PROVINCIALE
DE PLANIFICATION AU NOUVEAU-BRUNSWICK

ÉTUDE SUR L'INDUSTRIE DU FILM ET DU VIDÉO DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Sommaire exécutif

le 11 novembre 1986

Présenté par: Le Groupe conseil Coopers & Lybrand
Jean D. Paquin, associé
Robert Janody
Thomas Stephen

Le Groupe conseil
Coopers
&Lybrand

Conseillers en management

TABLE DES MATIÈRES

		Page
I.	INTRODUCTION	1
II.	LES POINTS SAILLANTS DE L'ANALYSE	
	A. LA SITUATION DES PRODUCTEURS DE FILM ET DE VIDÉO DU NOUVEAU-BRUNSWICK ET LA PROBLÉMATIQUE DE LEUR SECTEUR	2
	B. LA PROBLÉMATIQUE DES PRODUCTEURS DE FILM ET DE VIDÉO DU MANITOBA, DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE ET DU QUÉBEC ET LE ROLE DES GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX	4
III.	LES MÉCANISMES DE DÉVELOPPEMENT A ENVISAGER POUR LE SECTEUR DE L'INDUSTRIE DU FILM ET DU VIDÉO DU NOUVEAU-BRUNSWICK	4
	A. LES ACTIONS A PRENDRE POUR L'INDUSTRIE ELLE-MÊME	5
	B. L'ASSISTANCE PROVINCIALE A L'INDUSTRIE	6

I. INTRODUCTION

Sur la base de l'ensemble de nos analyses, nous estimons que l'industrie du film et du vidéo du Nouveau-Brunswick doit être protégée et encouragée dans sa phase de croissance actuelle.

Protection du secteur

A cet effet, compte tenu des efforts de toutes les provinces canadiennes pour aider spécifiquement leur industrie, nous estimons que c'est le rôle de la province du Nouveau-Brunswick de renforcer la position concurrentielle de ses entreprises.

L'impact de mesures prises par la province pour encourager son industrie se traduira en bénéfices économiques et en bénéfices de notoriété pour l'ensemble de la province.

II. LES POINTS SAILLANTS DE L'ANALYSE

A. LA SITUATION DES PRODUCTEURS DE FILM ET DE VIDÉO DU NOUVEAU-BRUNSWICK ET LA PROBLÉMATIQUE DE LEUR SECTEUR

1. La situation des producteurs de film et de vidéo du Nouveau-Brunswick

- L'industrie indépendante de la production de film et de vidéo du Nouveau-Brunswick regroupe une quinzaine de compagnies dont le niveau total de revenus en 1985 s'élevait à $1,215,000.

15 Cies

- L'ensemble des entreprises ont un revenu inférieur à $500,000 et le nombre total d'emplois à temps plein que représente cette industrie se situe entre 29 et 40 emplois.

30-40 jobs

- La majorité des producteurs sont au seuil de la rentabilité ou non rentables et opèrent avec un faible ou sans fonds de roulement.

- L'investissement total de l'industrie, dans des actifs physiques tels équipements et immobilisations, se situe autour de $1 million.

- La marché qui s'offre aux producteurs du Nouveau-Brunswick se situe actuellement à $3,065,000. Les producteurs indépendants ne comblent que 39.6% de cette offre, la production interne gouvernementale (19.5%) et l'offre des stations de TV (16.3%) alors qu'environ 24% du marché est desservi par des firmes hors de la province.

- Le marché potentiel à moyen terme aux producteurs du Nouveau-Brunswick devrait se situer à environ $5 millions et ceci représente une opportunité substantielle de croissance pour les producteurs indépendants du Nouveau-Brunswick. Ceux-ci ont toutefois besoin d'assistance afin qu'ils puissent capter ce potentiel.

2. <u>La problématique du secteur de l'industrie du film et du vidéo au Nouveau-Brunswick</u>

- L'industrie du Nouveau-Brunswick est une industrie de petite taille qui <u>n'a pas la place qu'elle devrait avoir</u> au sein de l'industrie canadienne. En effet, les revenus totaux de l'industrie canadienne sont de $174 millions et, sur la base de son ratio PIB, l'industrie du Nouveau-Brunswick devrait avoir des revenus d'au moins $3 millions.

- L'industrie n'est pas structurée et peu organisée pour promouvoir son développement.

- Le gouvernement et les clients du secteur privé encouragent peu les producteurs indépendants et n'ont à leur égard qu'une confiance mitigée.

- Les facilités de production et de post-production sont limitées, voire inexistantes.

- Les agences de publicité du Nouveau-Brunswick ne jouent pas le rôle de donneur d'ouvrage à l'endroit des producteurs indépendants, comme cela se fait dans les autres provinces; l'industrie a alors tendance à concentrer ses efforts sur les produits dits spéculatifs et ne pénètre que faiblement le marché lucratif du commercial publicitaire.

- Les producteurs dits "contractuels" sont impliqués dans la production de produits de type commercial, promotionnel, éducatif et industriel.

  Leurs besoins spécifiques sont, à court terme:

  - l'accès aux projets et aux contrats disponibles dans la province
  - du financement pour l'expansion de leurs activités
  - un meilleur accès à des facilités de post-production dans le secteur du vidéo.

- Les producteurs dits spéculatifs sont impliqués davantage dans des projets qui impliquent des risques financiers. Les longs métrages, les documentaires et les produits pour la télévision sont les premiers produits de ce groupe.

  Leurs besoins spécifiques sont:

  - des projets ou idées de scénario
  - des fonds de développement (seed money)
  - un support technique et formation
  - du temps d'antenne pour la diffusion de leurs produits
  - du financement.

B. LA PROBLÉMATIQUE DES PRODUCTEURS DE FILM ET DE VIDÉO DU MANITOBA, DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE ET DU QUÉBEC, ET LE ROLE DES GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX

- Les revenus totaux des producteurs indépendants de film et de vidéo sont, respectivement, selon leur nombre:

  - au Manitoba: $3,633,159 (18 producteurs et plus)
  - au Québec: $40,329,000 (119 producteurs)
  - en Nouvelle-Écosse: $3,200,000 (16 producteurs et plus).

- Le Manitoba et le Québec ont mis en place des programmes d'aide à leur industrie du film et du vidéo et la Nouvelle-Écosse se prépare à suivre leur exemple.

- Les programmes ont été orientés principalement vers les produits à caractère spéculatif.

- Le montant annuel de l'aide accordée par chaque province à son industrie est substantiel v.g. $10 millions au Québec.

III. LES MÉCANISMES DE DÉVELOPPEMENT A ENVISAGER POUR LE SECTEUR DE L'INDUSTRIE DU FILM ET DU VIDÉO DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Pour les raisons d'impact économique et d'image, l'industrie du film et du vidéo du Nouveau-Brunswick doit:

- Être protégée parce qu'elle est petite et vulnérable et possède un potentiel de croissance.

- Être encouragée:

  - parce qu'elle est un vecteur de positionnement important pour la province sur le plan canadien et international;

  - parce qu'elle renforce la renommée du Nouveau-Brunswick et de ses entreprises.

- L'industrie doit être aidée mais doit également faire preuve d'une action collective de développement et de promotion.

A. LES ACTIONS A PRENDRE PAR L'INDUSTRIE ELLE-MÊME

L'option de développement la plus rentable et la plus viable pour les producteurs indépendants passe d'abord par un positionnement dans les produits dits contractuels.

Une spécialisation dans les produits dits spéculatifs sans visée sur les marché nationaux et internationaux apparaît difficile, compte tenu:

- de l'étroitesse du marché local;
- des revenus limités des diffuseurs locaux qui ne peuvent se permettre de financer des productions de l'envergure de celles des réseaux.

Les actions que doivent prendre les entreprises du secteur privé doivent comprendre:

- le développement d'une association provinciale;
- le développement d'un plan d'affaires par chaque entreprise;
- la collaboration inter entreprise par voie de co-productions;
- la formation de consortiums de production pour des projets de plus grande envergure et la promotion de l'industrie du Nouveau-Brunswick auprès du gouvernement fédéral (Ministère Approvisionnement et Service).

B. L'ASSISTANCE PROVINCIALE A L'INDUSTRIE

Les stratégies envisageables au niveau de l'assistance provinciale doivent tenir compte de:

- la complémentarité des programmes provinciaux et fédéraux déjà existants:

- la protection de cette industrie en croissance et en voie de développement par des mesures incitatives et non de soutien.

Nous suggérons la création d'une Direction du film et du vidéo dont la responsabilité serait d'administrer et de contrôler les programmes.

Cette Direction du film et du vidéo pourrait être constituée au sein du ministère du Tourisme, des Loisirs et du Patrimoine. La classification des films au Nouveau-Brunswick et l'administration du programme proposé devraient être sous sa responsabilité. L'objectif de cet organisme sera d'aider au développement d'une industrie du film et du vidéo autonome et viable financièrement.

Le coût total de ce programme serait de $1.2 million pour trois années. Une évaluation de l'impact du programme devra être réalisée après trois années et ainsi permettre de déterminer:

- l'opportunité de prolonger le programme dans son ensemble ou en partie;

- de réajuster les moyens utilisés.

Dix actions spécifiques sont à envisager dans le but de protéger et d'aider au développement de cette industrie.

Ces actions sont les suivantes:

Actions à durée permanente

Type	Coût
• Suppression de la production interne gouvernementale	Nul
• Politique d'achat encourageant les producteurs	Nul
• Accès des producteurs à l'entente auxiliaire sur le développement industriel	Programme existant
• Renforcement du développement des facilités de post-production dans le secteur vidéo (entente auxiliaire sur le développement industriel)	Programme existant

Actions renouvelables

Type	Coût annuel	Durée
• Aide à la formation technique et à la gestion	$ 50,000	3 ans
• Renforcement des agences de publicité agissant comme donneurs d'ouvrage	100,000	3 ans
• Aide à la scénarisation	50,000	3 ans
• Aide au développement des marchés	25,000	3 ans
• Aide à la production de moyens et courts métrages et de programmes télévisés	150,000	3 ans
• Aide à la location d'équipements pour les premiers projets	25,000	3 ans
COÛT TOTAL	$400,000	